

AIDE AUX ÉTUDIANTS

LA BONNE NOUVELLE DE LA RENTRÉE ?

**LA MUNICIPALITÉ
TE DONNE UN COUP DE POUCE *
POUR BIEN DÉMARRER TON ANNÉE !**

* Aide facultative exceptionnelle de 100€ pour les jeunes de moins de 25 ans (nés après le 31/12/1996), qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2022-2023, bénéficiaires d'une bourse ou « échelon zéro ».

Renseignements :
CCAS Rosporden : 02.98.66.99.02
CCAS Kernével : 02.98.57.85.85

Rosporden | Kernével



www.mairie-rosporden.bzh



COUP DE POUCE DE 100€ : AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANTS

Le CCAS de Rosporden reconduit son aide facultative exceptionnelle aux jeunes âgés de moins de 25 ans, qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2022-2023 et bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro* .

PRÉSENTATION DU DISPOSITIF

Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire de la Covid-19 ont affecté particulièrement les étudiants, privant les étudiants rospordinois et kernevellois d'emplois saisonniers ou occasionnels et ainsi les privant d'une source de revenus complémentaires.

Considérant que l'impact de la crise a toujours des conséquences économiques pour les étudiants, et que ces derniers sont victimes de la hausse du coût de la vie (alimentation, énergies...). Le CCAS de Rosporden reconduit son aide exceptionnelle aux étudiants pour l'année universitaire 2022-2023, en leur accordant un « coup de pouce » afin de les soutenir financièrement dans leurs frais du quotidien (loyer, essence, titre de transport, achats de denrées...)

Aide facultative exceptionnelle de 100€ pour les jeunes de moins de 25 ans (nés après le 31/12/1996), qui sont inscrits en études supérieures pour l'année universitaire 2022-2022, bénéficiaires d'une bourse ou « échelon zéro »*.

COMMENT BÉNÉFICIER DE CETTE AIDE ?

CETTE AIDE SERA VERSÉE SUITE À LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER AUPRÈS DU CCAS, SUR JUSTIFICATIFS ET CONDITIONS :

- ✓ Cette aide sera versée suite à la constitution d'un dossier auprès du CCAS, sur justificatifs et conditions :
- ✓ Être inscrit dans l'enseignement supérieur, dans un établissement agréé, pour l'année universitaire 2022-2023
- ✓ Justifier de la résidence principale des parents sur la commune de Rosporden depuis plus de 3 mois,
- ✓ Être né après le 31/12/1996,
- ✓ Être bénéficiaire d'une bourse de l'enseignement supérieur ou être « échelon zéro »*

EFFECTUER SA DEMANDE D'AIDE

VOUS DEVEZ TÉLÉCHARGER LE FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE CI-APRÈS :

Ce document est à compléter et à renvoyer au CCAS avant le 31/10/2022 :

- ▶ Par mail : ccas@mairie-rosporden.fr
- ▶ Par courrier : CCAS, 10 rue de Reims, CS 90092, 29140 ROSPORDEN

🗨 Pour toute question, vous pouvez contacter le CCAS au : 02 98 66 99 02

«échelon zéro» : étudiants dispensés de frais d'inscription sans être bénéficiaires de bourse.

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AIDE EXCEPTIONNELLE ÉTUDIANT BOURSIER

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE

- ✔ Justificatif de domicile de l'étudiant et de ses parents
(+ de 3 mois de présence sur la commune de Rosporden)
- ✔ Carte d'étudiant ou attestation d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année universitaire 2022-2023
- ✔ Notification d'attribution d'une bourse d'étude ou notification « échelon zéro »
- ✔ RIB pour le versement de l'aide par le Trésor Public

NOM : _____
PRÉNOM : _____
ADRESSE DU LOGEMENT DU LIEU D'ÉTUDE : _____
CODE POSTAL : _____
VILLE : _____
TELEPHONE : _____
MAIL : _____
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : _____

A Rosporden, le _____

Signature de l'étudiant
(ou de son représentant légal)

Partie réservée au
CCAS

ACCORD

REFUS

Date :

Signature Vice-Présidente ou président CCAS



10, rue de Reims - CS 90092
29140 ROSPORDEN

Tél : 02 98 66 99 02
Télécopie : 02 98 59 92 00

Rosporden | Kernével



Ville de Rosporden - 10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr